

LES ACTIFS DE CROISSANCE

GLOBAL

INCORPORÉE

États financiers intermédiaires
(non audités)

Régime d'épargne-études generation

(auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global »)

Pour la période de six mois terminée au 30 septembre 2016



Régime d'épargne-études génération

30 septembre 2016

Table des matières

États de la situation financière..... 4

États du résultat global..... 5

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires..... 6

États des flux de trésorerie..... 7

Tableau du portefeuille de placements..... 8-12

Notes afférentes aux états financiers 13-20

Notification :

Ces états financiers intérimaires n'ont pas été vérifiés ni audités par les vérificateurs externes du Régime.

Régime d'épargne-études génération

États de la situation financière (non audités)

	Au 30 sept. 2016	Au 31 mars 2016
	\$	\$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67,617,281	60,879,924
Placements à la juste valeur	604,915,854	606,378,333
Somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (note 4)	626,539	579,989
Somme à recevoir du gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée (note 4)	-	80,186
Subventions à recevoir	1,563,789	1,868,521
Sommes à recevoir pour les titres vendus	3,027,184	-
Intérêts courus	3,103,273	2,925,055
	680,853,920	672,712,008
Passif		
Créditeurs	1,181,059	877,857
Sommes à payer pour les titres achetés	3,027,950	13,179,744
Somme à verser au distributeur – REEE Global (note 4)	3,772,252	3,234,701
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé (note 4)	274,866	-
Somme à verser aux Actifs de Croissance Global Incorporée (note 4)	325,886	-
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	672,271,907	655,419,706
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :		
Cotisations des souscripteurs (note 5)	410,324,606	405,581,320
Cumul des subventions gouvernementales	166,899,935	162,992,327
Plus-value latente des placements	17,061,298	10,942,046
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements	77,986,068	75,904,013
	672,271,907	655,419,706

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et des Actifs de Croissance Global Incorporée.

"Harold Wolkin"

Harold Wolkin
Administrateur

"Hanane Bouji"

Hanane Bouji
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études génération

États du résultat global (non audités)

Pour les six mois terminés aux 30 septembre 2016 et 2015

	30 sept. 2016	30 sept. 2015
	\$	\$
Revenus		
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études	8 214 694	8 954 781
Profits réalisés à la cession de placements	3 801 441	200 027
Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements	6 119 252	(15 002 615)
	18 135 387	(5 847 807)
Charges		
Frais d'administration	4 468 175	4 254 914
Honoraires d'audit	114 796	122 618
Autre	37 702	39 269
Comité d'examen indépendant	5 525	9 775
	4 626 198	4 426 576
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités	13 509 189	(10 274 383)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études génération

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (non audités)

Pour les six mois terminés aux 30 septembre 2016 et 2015

	30 sept. 2016	30 sept. 2015
	\$	\$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice	655 419 706	625 699 925
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités	13 509 189	(10 274 383)
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		
Cotisations reçues des souscripteurs, frais déduits	29 695 050	31 131 149
Subventions gouvernementales reçues :		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)	6 316 062	7 116 732
Bon d'études canadien (BEC)	1 903 275	2 191 192
Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« REECA »)	-	16 950
L'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)	505 749	(32 764)
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)	230 400	139 200
La Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS)	24 193	13 377
	38 674 729	40 575 836
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		
Remboursement des cotisations des souscripteurs	(24 951 764)	(21 564 109)
Paievements d'aide aux études :		
Subventions gouvernementales	(5 072 070)	(4 554 428)
Revenus sur les subventions gouvernementales	(1 250 864)	(1 289 967)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs	(4 057 019)	(4 011 062)
	(35 331 717)	(31 419 566)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice	672 271 907	624 581 812

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études génération

États des flux de trésorerie (non audités)

Pour les six mois terminés aux 30 septembre 2016 et 2015

	30 sept. 2016	30 sept. 2015 (note 10)
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liés aux activités	13,509,189	(10,274,383)
Éléments n'impliquant pas de trésorerie :		
Variation des pertes (profits) latent(e)s sur les placements	(6,119,252)	15,002,615
Profits réalisés à la cession de placements	(3,801,441)	(200,027)
Diminution des montants à recevoir	(178,218)	(377,997)
Diminution des montants à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	(46,550)	107,671
Augmentation des montants à verser au gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée	325,886	(289,431)
Augmentation des sommes à verser au distributeur – REEE Global	537,551	499,725
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	274,868	-
Augmentation des comptes créditeurs	303,200	853,371
Augmentation des sommes à payer pour les titres achetés	(10,151,794)	-
Augmentation des sommes à recevoir pour les titres vendus	(3,027,184)	-
Diminution des sommes à recevoir du gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée	80,186	-
Diminution des subventions à recevoir	304,732	700,491
Achat de placements	(585,226,939)	(418,188,986)
Produit de la vente de placements	596,610,111	408,552,852
	3,394,345	(25,705,621)
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs reçues, montant net	4,743,288	9,567,040
Subventions gouvernementales reçues	8,979,677	9,444,687
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(10,379,953)	(9,855,457)
	3,343,012	9,156,270
Augmentation (diminution) de la trésorerie	6,737,357	(16,549,351)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	60,879,924	50,227,412
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	67,617,281	33,678,061
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	8,175,149	8,462,692

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études génération

Tableau du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 septembre 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Cotisations des souscripteurs investies - (64,30 %)			
Titres gouvernementaux - 15,00 %			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, échéant le 1er novembre 2017	45 530 000	45 361 311	45 396 755
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1er juin 2033	7 330 000	11 849 506	11 886 547
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 12 janvier 2048	6 845 000	7 911 676	8 729 360
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 septembre 2017	6 504 000	6 572 498	6 561 040
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	5 000 000	5 065 361	5 574 450
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	4 310 000	4 439 328	4 623 538
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1er juin 2029	2 675 000	4 043 294	4 070 632
Banque Royale du Canada, 1,25 %, échéant le 1er février 2018	3 275 000	3 307 193	3 306 637
Province de l'Ontario, 3,75 %, échéant le 1er juin 2019	2 480 000	2 733 704	2 693 180
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	2 275 000	2 524 925	2 566 541
Titre hypothécaire LNH, 2,00 %, échéant le 1er décembre 2017	3 700 000	2 446 343	2 432 491
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	2 030 000	2 013 212	2 176 586
Gouvernement du Canada, 2,50 %, échéant le 1er juin 2024	610 000	674 965	686 647
		98 943 316	100 704 404
Titres provinciaux - 18,50 %			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	9 355 000	13 433 709	13 735 943
Province de l'Ontario, 4,00 %, échéant le 2 juin 2021	10 745 000	11 527 272	12 108 818
Province du Québec, 6,00 %, échéant le 1er octobre 2029	6 050 000	8 221 950	8 595 313
Province de l'Alberta, 2,90 %, échéant le 20 septembre 2029	7 945 000	7 918 782	8 419 120
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	6 890 000	7 016 657	8 021 338
Province de l'Ontario, 5,60 %, échéant le 2 juin 2035	5 230 000	7 547 634	7 592 161
Province de la Colombie-Britannique, 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	6 430 000	6 369 416	6 952 214
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	5 330 000	5 346 517	5 795 010
Province de la Colombie-Britannique, 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	3 275 000	3 787 223	4 576 120
Province de Nouvelle-Écosse, 1,11 %, échéant le 15 novembre 2018	4 250 000	4 258 205	4 251 828
Province du Québec, 5,00 %, échéant le 1er décembre 2041	2 925 000	3 690 369	4 152 008
Province de la Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 6 mars 2024	3 300 000	3 357 090	3 660 558
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	2 545 000	3 961 093	3 493 552
Province de la Saskatchewan, 1,95 %, échéant le 1er mars 2019	3 200 000	3 282 880	3 278 944
Province du Manitoba, 1,42 %, échéant le 2 avril 2019	3 200 500	3 199 644	3 201 460
Province du Québec, 3,75 %, échéant le 1er septembre 2024	2 765 000	2 898 284	3 183 980
Province de la Colombie-Britannique, 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	2 775 000	2 736 372	3 076 948
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	2 300 000	2 535 060	2 552 195
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 030 000	2 004 300	2 176 688
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1er décembre 2019	2 030 000	2 036 896	2 119 523
Province de l'Ontario, 1,36 %, échéant le 1er juin 2018	2 100 000	2 124 885	2 115 960
Province de l'Ontario, 1,48 %, échéant le 22 septembre 2017	2 100 000	2 111 999	2 106 993
Province de l'Alberta, 3,90 %, échéant le 1er décembre 2033	1 710 000	2 015 663	2 002 838
BC Municipal Financial Authority, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	1 785 000	1 778 074	1 887 344
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 675 000	1 842 500	1 758 101
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	1 500 000	1 573 500	1 596 735
Province de la Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 3 mai 2037	855 000	1 136 723	1 150 155
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	770 000	802 879	840 578
		118 515 576	124 402 425
Titres d'une institution financière - 16,00 %			
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, CPG, 4,50 %, échéant le 3 août 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 8,00 %, échéant le 11 mars 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études génération

Tableau du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 septembre 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 11,00 %, échéant le 27 février 2019	4 500 000	4 500 000	4 500 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	4 180 000	4 232 500	4 330 615
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	3 200 000	3 200 000	3 510 699
Banque impériale du Canada, 1,90 %, échéant le 26 avril 2021	3 300 000	3 298 284	3 359 463
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	3 300 000	3 248 279	3 346 662
Banque de Montréal, 2,12 %, échéant le 16 mars 2022	3 250 000	3 270 475	3 333 168
Banque Nationale, 1,74 %, échéance le 3 mars 2020	3 300 000	3 303 639	3 332 175
Banque impériale du Canada, 1,70 %, échéant le 9 octobre 2018	3 300 000	3 322 469	3 329 634
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, échéant le 13 janvier 2020	3 200 000	3 198 784	3 289 379
Banque de Montréal, 1,88 %, échéant le 31 mars 2021	3 200 000	3 199 840	3 253 206
Banque HSBC Canada, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	3 100 000	3 116 890	3 134 875
La Financière Manuvie – Assurance, 2,64 %, échéant le 15 janvier 2025	3 000 000	3 098 760	3 037 359
Banque royale du Canada, billet de dépôt de premier rang, 2,82 %, échéant le 12 juillet 21	2 885 000	2 952 616	2 964 020
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	2 085 000	2 291 415	2 843 555
Banque royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	2 090 000	2 166 348	2 589 209
La Banque Toronto-Dominion, 2,17 %, échéant le 2 avril 2018	2 425 000	2 434 825	2 460 284
Banque de Montréal, 3,21 %, échéant le 13 septembre 2018	2 360 000	2 359 882	2 449 718
Banque Nationale, 2,40 %, échéance le 28 octobre 2019	2 255 000	2 255 000	2 322 058
Banque royale du Canada, 3,45 %, 29 septembre 2026	2 000 000	2 310 329	2 320 223
Banque Royale du Canada, 2,03 %, échéant le 15 mars 2021	2 255 000	2 254 143	2 300 951
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	2 190 000	2 239 600	2 235 005
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	2 100 000	2 179 821	2 222 052
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	2 100 000	2 121 630	2 216 046
Enbridge, 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	2 100 000	2 069 375	2 191 602
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	2 100 000	2 103 990	2 185 743
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 septembre 2017	2 100 000	2 114 204	2 126 880
La Banque Toronto Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	1 740 000	1 740 000	1 779 922
La Banque Toronto-Dominion, 2,98 %, échéant le 30 juin 2025	1 670 000	1 681 490	1 694 215
Fiducie de capital CIBC, 9,98 %, échéant le 30 juin 2019-2108	1 390 000	1 855 692	1 658 140
Fiducie de catégorie I de la Banque Scotia, 7,80 %, échéant le 30 juin 2019-2108	1 250 000	1 369 600	1 422 508
PSP Capital Inc., 2,26 %, échéant le 16 février 2017	1 300 000	1 328 730	1 307 280
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	1 190 000	1 217 965	1 238 588
Société de financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	1 190 000	1 244 583	1 206 303
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	1 045 000	1 045 000	1 061 313
General Electric Capital Corp., 4,60 %, échéant le 26 janvier 2022	695 000	694 833	804 009
Billet de dépôt – BMO, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	375 000	382 200	379 826
		105 403 191	107 736 685
Billets à capital protégé – 14,80 %			
BAC Canada Finance, BCP de premier rang, échéant le 24 août 2017	15 000 000	15 000 000	15 064 500
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié gara	15 000 000	15 000 000	14 556 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié gara	11 250 000	11 250 000	11 279 250
La Banque de Nouvelle-Écosse, BCP d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 24 j	10 000 000	10 000 000	10 640 000
Banque Nationale du Canada, BCP d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 21 ma	10 000 000	10 000 000	10 088 000
JP Morgan, BCP à rendement variable, lié à l'indice S&P 500, échéant le 25 janvier 2021	7 100 000	7 100 000	7 463 520
La Banque Toronto-Dominion, Dolphin NT indiciel, échéant le 16 août 2021	7 100 000	7 100 000	7 414 530
JP Morgan, BCP lié à des FNB, capitaux efficients, échéant le 26 février 2020	7 100 000	7 100 000	7 301 640
JP Morgan, BCP lié à des FNB, indice 5, échéant le 19 mai 2021	7 100 000	7 100 000	7 102 840
JP Morgan, BCP indice S&P 500 à faible volatilité, indice 5, échéant le 14 mars 2019	4 260 000	4 260 000	4 882 386
JP Morgan, BCP indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	3 550 000	3 550 000	3 489 293
		97 460 000	99 281 959
Total des placements des cotisations des souscripteurs		420 322 083	432 125 473

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études génération

Tableau du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 septembre 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Subventions gouvernementales investies - (25,70 %)			
Titres gouvernementaux - 7,20 %			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, échéant le 1er novembre 2017	21 750 000	21 669 460	21 686 348
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1er juin 2033	3 220 000	5 208 456	5 221 648
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 12 janvier 2048	3 529 000	4 068 287	4 500 498
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 septembre 2017	3 726 000	3 765 052	3 758 677
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	2 660 000	2 694 747	2 965 607
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1er juin 2029	1 395 000	2 107 622	2 122 815
Banque Royale du Canada, 1,25 %, échéant le 1er février 2018	1 820 000	1 837 891	1 837 581
Province de l'Ontario, 3,75 %, échéant le 1er juin 2019	1 330 000	1 466 059	1 444 327
Titre hypothécaire LNH, 2,00 %, échéant le 1er décembre 2017	2 000 000	1 322 348	1 314 860
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	1 075 000	1 190 645	1 212 761
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	1 005 000	1 034 248	1 078 110
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	870 000	862 805	932 823
Gouvernement du Canada, 2,50 %, échéant le 1er juin 2024	320 000	354 080	360 208
		47 581 700	48 436 263
Titres provinciaux - 9,10 %			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	5 840 000	8 341 848	8 574 870
Province de l'Ontario, 4,00 %, échéant le 2 juin 2021	5 030 000	5 348 056	5 668 437
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	3 860 000	3 923 800	4 493 812
Province du Québec, 6,00 %, échéant le 1er octobre 2029	2 950 000	4 009 050	4 191 103
Province de l'Alberta, 2,90 %, échéant le 20 septembre 2029	3 890 000	3 877 163	4 122 137
Province de l'Ontario, 5,60 %, échéant le 2 juin 2035	2 635 000	3 802 672	3 825 114
Province de la Colombie-Britannique, 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	2 995 000	2 966 865	3 238 504
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 575 000	2 592 531	2 799 745
Province du Québec, 5,00 %, échéant le 1er décembre 2041	1 667 000	2 100 720	2 366 290
Province de la Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 6 mars 2024	1 775 000	1 805 603	1 968 937
Province de Nouvelle-Écosse, 1,11 %, échéant le 15 novembre 2018	1 784 000	1 787 504	1 784 767
Province du Québec, 3,75 %, échéant le 1er septembre 2024	1 375 000	1 443 835	1 583 354
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	1 055 000	1 641 876	1 448 211
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 335 000	1 423 868	1 401 233
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	1 225 000	1 350 108	1 359 321
Province du Manitoba, 1,12 %, échéant le 2 avril 2019	1 349 500	1 349 226	1 349 905
Province de la Saskatchewan, 1,95 %, échéant le 1er mars 2019	1 300 000	1 333 670	1 332 071
Province de la Colombie-Britannique, 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	765 000	889 873	1 068 926
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	905 000	945 568	987 952
Province de l'Alberta, 3,90 %, échéant le 1er décembre 2033	830 000	978 363	972 138
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	870 000	858 986	932 866
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1er décembre 2019	870 000	873 996	908 367
Province de l'Ontario, 1,36 %, échéant le 1er juin 2018	900 000	910 665	906 840
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	850 000	891 650	904 816
Province de l'Ontario, 1,09 %, 22 septembre 2017	900 000	905 203	902 997
Province de la Colombie-Britannique, 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	805 000	793 794	892 592
BC Municipal Financial Authority, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	710 000	707 245	750 708
Province de la Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 3 mai 2037	385 000	511 858	517 906
		58 365 596	61 253 919
Titres d'une institution financière - 5,80 %			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, échéant le 13 janvier 2020	1 800 000	1 799 316	1 850 276
Banque de Montréal, 1,88 %, échéant le 31 mars 2021	1 800 000	1 799 910	1 829 928
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	1 500 000	1 500 000	1 645 644

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études génération

Tableau du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 septembre 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Subventions gouvernementales investies – (25,70 %) – suite			
Titres d'une institution financière – 5,80% – suite			
Banque impériale du Canada, 1,90 %, échéant le 26 avril 2021	1,600,000	1,599,168	1,628,830
La Financière Manuvie – Assurance, 2,64 %, échéant le 15 janvier 2025	1,500,000	1,549,380	1,518,680
Banque royale du Canada, billet de dépôt de premier rang, 2,82 %, échéant le 12	1,420,000	1,453,442	1,458,894
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	1,050,000	1,201,935	1,432,006
Banque de Montréal, 2,12 %, échéant le 16 mars 2022	1,350,000	1,358,505	1,384,547
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	1,350,000	1,328,841	1,369,089
Banque Nationale, 1,74 %, échéance le 3 mars 2020	1,350,000	1,351,489	1,363,163
Banque impériale du Canada, 1,70 %, échéant le 9 octobre 2018	1,350,000	1,359,192	1,362,123
Banque royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	1,085,000	1,152,435	1,344,159
La Banque Toronto-Dominion, 2,17 %, échéant le 2 avril 2018	1,290,000	1,295,324	1,308,770
Banque Nationale, 2,40 %, échéance le 28 octobre 2019	1,225,000	1,225,000	1,261,428
Banque de Montréal, 3,21 %, échéant le 13 septembre 2018	1,195,000	1,194,940	1,240,429
Banque HSBC Canada, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	1,200,000	1,206,555	1,213,500
Banque Royale du Canada, 2,03 %, échéant le 15 mars 2021	1,155,000	1,154,561	1,178,536
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2019-2024	1,050,000	1,050,000	1,088,822
Banque royale du Canada, 3,45 %, 29 septembre 2026	950,000	975,444	979,650
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	900,000	933,903	952,308
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	900,000	909,270	949,733
Enbridge, 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	900,000	886,890	939,258
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	918,000	938,604	936,865
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	900,000	901,710	936,747
La Banque Toronto Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	915,000	915,000	935,993
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	900,000	922,500	931,590
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 septembre 2017	900,000	906,570	911,520
Fiducie de capital CIBC, 9,98 %, échéant le 30 juin 2019-2108	700,000	933,889	835,034
PSP Capital Inc., 2,26 %, échéant le 16 février 2017	700,000	715,470	703,920
La Banque Toronto-Dominion, 2,98 %, échéant le 30 juin 2025	680,000	684,678	689,860
Fiducie de catégorie I de la Banque Scotia, 7,80 %, échéant le 30 juin 2019-2108	565,000	643,541	642,973
General Electric Capital Corp., 4,60 %, échéant le 26 janvier 2022	525,000	524,874	607,345
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	510,000	521,985	530,823
Société de financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	510,000	534,086	516,987
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	420,000	420,000	426,556
Billet de dépôt – BMO, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	200,000	203,840	202,574
		38,052,247	39,108,560
Billets à capital protégé – 3,60 %			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonif	5,000,000	5,000,000	4,852,000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonif	3,750,000	3,750,000	3,759,750
JP Morgan, BCP à rendement variable, lié à l'indice S&P 500, échéant le 25 janvier	2,900,000	2,900,000	3,048,480
La Banque Toronto-Dominion, Dolphin NT indiciel, échéant le 16 août 2021	2,900,000	2,900,000	3,028,470
JP Morgan, BCP lié à des FNB, capitaux efficients, échéant le 26 février 2020	2,900,000	2,900,000	2,982,360
JP Morgan, BCP lié à des FNB, indice 5, échéant le 19 mai 2021	2,900,000	2,900,000	2,901,160
JP Morgan, BCP indice S&P 500 à faible volatilité, indice 5, échéant le 14 mars 201	1,740,000	1,740,000	1,994,214
JP Morgan, BCP indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	1,450,000	1,450,000	1,425,205
		23,540,000	23,991,639
Total des subventions gouvernementales investies		167,539,543	172,790,381

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Régime d'épargne-études génération

Tableau du portefeuille de placements (non audité)

Au 30 septembre 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Total des cotisations du souscripteur et des subventions gouvernementales investies		587 861 626	604 915 854
Espèces - 8,90 %		59 667 245	59 667 245
Quasi-espèces - 1,10 %		7 942 966	7 950 036
Total de placements du portefeuille		655 471 837	672 533 135

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Régime d'épargne-études génération

Notes afférentes aux états financiers (non auditées)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2016

1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du régime. La Fondation a choisi de retenir les services des Actifs de Croissance Global Incorporée (les « ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime se trouve au 100, Mural Street, Suite 201, Richmond Hill, Ontario, L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (« PAE »). La Corporation REEE Global (« REEEG »), société par actions constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est le placeur inscrit du Régime. La Fondation, REEEG et les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes d'un contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis par le Régime, tel qu'il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études versés proviennent du revenu tiré des cotisations des souscripteurs.

La publication des états financiers intermédiaires du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et des ACGI le 29 novembre 2016.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, tel qu'il est décrit ci-dessous.

(a) *Comptabilisation, évaluation et classement*

Le portefeuille des placements du Régime est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net et évalué à la juste valeur. Tous les autres actifs ou passifs financiers sont mesurés au coût amorti, et classés comme prêts et créances ou à titre d'autres passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et ils sont initialement évalués à la juste valeur, avec des coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les profits ou pertes attribuables à la réévaluation sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les actifs financiers classés comme « prêts et créances » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) *Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur de la trésorerie, des subventions à recevoir, des intérêts courus, des débiteurs et des créateurs se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction du cours acheteur à la fin de l'exercice.

Les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (BPO) détenues par le Régime ne sont pas négociées sur un marché actif. Les billets à capital protégé (les « BCP ») sont des instruments financiers de créance hybrides émis par des gouvernements, des banques à charte canadiennes et par des sociétés de fiducie et de prêt autorisées ayant des composantes incorporées qui modifient le profil risque-rendement des titres. Cette catégorie comprend des billets structurés qui sont des instruments de créance dont les rendements sont fondés sur des indices ou des actifs sous-jacents plutôt que sur les habituels paiements d'intérêts. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'établissement de prix établies par la direction; la volatilité historique et implicite et la corrélation historique sont entre autres utilisées pour calculer la valeur actualisée des billets. Les obligations de la BPO sont évaluées au moyen de modalités contractuelles, de données sur le marché et des méthodes de calcul conformes aux normes du secteur.

Régime d'épargne-études génération

Notes afférentes aux états financiers (non auditées)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2016

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

(c) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

(d) *Dépréciation des actifs financiers*

À chaque date de clôture, le Régime évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en des placements dans des titres du marché monétaire et des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les intérêts aux fins des paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Le Régime n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value et de la moins-value non réalisées des placements sont comptabilisés dans les états du résultat global pour l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements sont calculés en fonction du coût moyen. La plus-value et la moins-value latentes ne sont pas attribuées à des bénéficiaires précis tant qu'elles ne sont pas réalisées par le Régime.

Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

Changements comptables futurs

(a) *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié IFRS 9, Instruments financiers, qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 ajoute une exigence concernant les pertes sur créances attendues (dépréciation), modifie les exigences en matière de classement et d'évaluation en ajoutant une nouvelle catégorie pour le classement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les informations devant être fournies sur les activités de gestion des risques. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le Régime poursuit son évaluation de l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

(a) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

Régime d'épargne-études génération

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2016

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

(b) Subventions gouvernementales

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE de base maximale par enfant correspond à 20 % des cotisations versées à un REEE au nom de chaque bénéficiaire et par an, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (2 000 \$ avant 2007). Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. La SCEE viagère maximale est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

La subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS ») est une subvention du gouvernement de la Saskatchewan offerte aux résidents bénéficiaires de 17 ans ou moins. La SEEAS représente 10 % des cotisations annuelles versées à un REEE à partir du 1er janvier 2013, pour un montant annuel maximal de 250 \$ par bénéficiaire admissible. La SEEAS viagère maximale est de 4 500 \$ par bénéficiaire admissible.

Chaque enfant né le 1er janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15e anniversaire de naissance, inclusivement.

Un BEC de 500 \$ est versé la première année, puis 100 \$ par an par la suite tant que l'enfant reste admissible à ce complément au BEC, jusqu'à l'année des 15 ans de l'enfant. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le maximum viager s'élève à 3 600 \$ par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ d'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et la formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1er janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 et 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1er janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, lorsqu'un souscripteur annule son Régime.

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours par la direction à certaines estimations et jugements comptables critiques qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où les estimations sont modifiées ainsi qu'au cours de toute période ultérieure visée par les modifications. Les principaux jugements et les principales estimations du Régime dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

a) Évaluation à la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif

Le Régime détient des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme des BCP ainsi que des obligations et des certificats de placement garantis de la BPO. Ceux-ci sont évalués au moyen de modèles d'établissement de prix reposant sur des données observables et non observables qui nécessitent la formulation d'estimations et d'hypothèses. Les modifications apportées aux hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées. Se reporter à la note 6 pour obtenir plus de détails concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Régime.

Régime d'épargne-études génération

Notes afférentes aux états financiers (non auditées)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2016

3. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

b) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants en ce qui a trait aux caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important demeure la désignation du portefeuille de placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement permet d'obtenir de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait aux effets des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement est conforme à la stratégie du Régime énoncée dans le prospectus. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers afin de tirer parti d'un rendement total sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

4. Transactions entre parties liées

- En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (les « ACGI ») des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait à l'actif du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- Les débiteurs du Régime comprennent un montant de 626 539 \$ (31 mars 2016 – 579 989 \$) à recevoir de la Fondation pour les PAE discrétionnaires à des souscripteurs et un montant néant (31 mars 2016 – 80 186) à recevoir des ACGI au titre d'une remise sur les frais d'administration. Les créditeurs du Régime comprennent un montant de 3 772 252 \$ (31 mars 2016 – 3 234 701 \$) à verser au REEEG, réglé par la Fondation pour les frais de souscription, et un montant de 325 886 \$ (31 mars 2016 – néant) à verser aux ACGI, réglé par la Fondation pour les frais d'administration, 274 866 \$ (31 mars 2016 – néant) à verser au Régime d'épargne-études Avancé (« REEA ») pour les cotisations et les subventions du souscripteur qui n'ont pas encore été affectées au REEA.
- Le REEEG reçoit des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet au REEEG de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- Les frais pour services spéciaux provenant du compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation au REEEG. Ils correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds.

5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les six mois terminés au 30 septembre 2016 et pour l'exercice clos au 31 mars 2016 s'établissent comme suit :

	30 sept. 2016	31 mars 2016
Solde au début de la période	405,581,320	377,083,340
Montant des cotisations versées par les souscripteurs	33,539,890	73,107,727
Frais de souscription	(2,930,928)	(7,297,408)
Frais de tenue du compte	(492,882)	(1,099,708)
Primes d'assurance	(171,142)	(387,047)
Frais pour services spéciaux	(249,888)	(523,327)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(24,951,764)	(35,302,257)
Solde à la fin de la période	410,324,606	405,581,320

6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données importantes relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données non observables).

Régime d'épargne-études génération

Notes afférentes aux états financiers (non auditées)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2016

6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant montre les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Actif mesuré à sa juste valeur au 30 septembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	-	7 950 036	-	7 950 036
Titres à revenu fixe :	-	457 142 256	24 500 000	481 642 256
BCP	-	-	123 273 598	123 273 598
Total	-	465 092 292	147 773 598	612 865 890

	Actif mesuré à sa juste valeur au 31 mars 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	-	26 468 272	-	26 468 272
Titres à revenu fixe :	-	431 967 633	24 500 000	456 467 633
BCP	-	-	149 910 700	149 910 700
Total	-	458 435 905	174 410 700	632 846 605

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux 1 ou 2 au cours des 6 mois terminés au 30 septembre 2016 et de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans certains BCP et obligations de la BPO. Les prix de ces titres sont établis en fonction des modèles d'évaluation. L'élément non observable le plus important utilisé dans le modèle d'évaluation est le taux effectif utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une hausse ou une baisse de 1 % du taux effectif utilisé se traduirait par une baisse ou une hausse de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires d'environ 650 000 \$ (31 mars 2016 – 580 150 \$).

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	Pour les six mois 30 sept. 2016	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
		\$
Solde à l'ouverture	174 410 700	177 413 300
Achats	-	10 000 000
Produit de l'échéance et de la vente	(26 000 000)	(10 000 000)
Diminution de la valeur marchande	(637 102)	(3 002 600)
Solde de clôture	147 773 598	174 410 700

7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance ou à la résiliation, ainsi que de verser des PAE composés du revenu de placement, des subventions et des revenus sur ces subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Régime d'épargne-études génération

Notes afférentes aux états financiers (non auditées)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2016

8. Gestion du risque

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. L'exposition du Régime à de tels risques se concentre dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels et en supervisant leurs services. Ces conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

(a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur le revenu du régime ou la valeur des placements. Les conseillers en placement du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a ciblé deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux BCP.

(i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Il existe un risque réduit lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme, il est réduit en raison même de la nature à court terme.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt par durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 30 septembre 2016 et au 31 mars 2016 :

	30 sept. 2016	31 mars 2016
	%	%
Moins d'1 an	2.8	13.2
1 à 3 ans	30.5	20.3
3 à 5 ans	28.2	23.2
Plus de 5 ans	38.5	43.3
	100.0	100.0

Au 31 mars 2016, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2016 – 1 %), la valeur totale du portefeuille de placements aurait diminué d'approximativement 29 M\$ (31 mars 2016 – 27 M\$) ou augmenté d'approximativement 24 M\$ (31 mars 2016 – 33 M\$), respectivement. Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon importante.

(ii) *Risque de prix*

Les autres risques de prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement, ses émetteurs ou tout autre facteur autre que le risque de prix. La catégorie d'actif la plus touchée par les autres risques de prix est celle des BCP, qui représentent 18,3 % (31 mars 2016 – 22,9 %) du portefeuille. Le taux de rendement des BCP ne peut être déterminé avant l'échéance des titres, car il est lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux est tributaire du rendement positif ou négatif de l'indice à l'échéance. Un rendement

Régime d'épargne-études génération

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2016

8. Gestion du risque (suite)

(a) *Risque de marché*

ii) *Risque de prix*

négligé se traduira par un remboursement du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les limites stipulées dans les politiques de placement et les mandats des gestionnaires approuvés.

Au 31 mars 2016, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 650 000 \$ (31 mars 2016 – 580 150 \$). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de façon importante.

b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis en fonction des restrictions et pratiques normalisées en matière de placement énoncées dans le Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 30 septembre 2016 et au 31 mars 2016, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établit comme suit :

Classement :	30 sept. 2016	31 mars 2016
	%	%
AAAH/AAA/AAH/AAL	48.5	46.7
AA/AH/A	47.5	49.2
Non notés	4.0	4.1
Total des titres de créance	100.0	100.0

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Les BCP, les obligations et les certificats de placement garanti de la BPO sont des titres de créance sans notation.

c) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et il investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités prévus. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les PAE. L'échéance des autres passifs financiers est de moins d'un mois.

Régime d'épargne-études génération

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Pour les six mois terminés au 30 septembre 2016

9. Examen par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

En 2014, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a effectué un examen de la conformité des ACGI et de REEEG (collectivement, les « entités Global ») et relevé des lacunes qui ont été transmises à la direction responsable de l'application. Un conseiller indépendant a travaillé avec les entités Global pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de conformité améliorés. Les autres modalités imposées par la CVMO dans le cadre de l'examen de la conformité ont été annulées le 24 avril 2014.

Les entités Global et certains dirigeants ont reçu une lettre datée du 4 décembre 2012 de la CVMO. Selon la CVMO, ces sociétés et un de leurs dirigeants ont pris des décisions en matière de placements pour le compte du Régime sans être dûment inscrits, et donc ils i) ont omis de rapporter des conflits d'intérêts avec le Régime au Comité de révision des placements; ii) ont omis de divulguer toute la vérité sur le conflit d'intérêts dans les prospectus du Régime en 2009 et 2011; iii) ne se sont pas conformés aux normes imposées à un gestionnaire des placements du Régime; et iv) n'ont pas établi ni maintenu des systèmes de conformité adéquats.

Le 14 avril 2014, les entités Global et Sam Bouji, alors chef de la direction du Régime, ont établi une entente avec la CVMO. À l'égard des ACGI, cette entente a suspendu définitivement M. Bouji de ses fonctions, à titre de personne désignée responsable (« PDR ») des entités Global. Les ACGI ont été tenus de créer et de maintenir un conseil d'administration indépendant, qui devra être approuvé par la CVMO, et de nommer un nouveau chef de la direction indépendant. Au cours de l'exercice, M. Bouji a démissionné de son poste d'administrateur et deux administrateurs indépendants ont été nommés au conseil. M. Bouji a démissionné de son poste de dirigeant le 16 janvier 2015 et il a été remplacé par David Prestwich.

10. Reclassification

Les montants financiers période préalable ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation période actuelle.

100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill, ON L4B 1J3

416 741-7377 1 877 460-7377

www.globalfinancial.ca